



## **Nouveau cadre de référence sur les ressources intermédiaires et les ressources de type familial**

Plusieurs changements législatifs et organisationnels récents ont affecté le contexte dans lequel évoluent les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) ainsi que les rapports qu'elles entretiennent avec les établissements et les agences du réseau de la santé et des services sociaux. Face à cette réalité, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a décidé d'élaborer un nouveau cadre de référence qui sera disponible au cours de l'année 2013.

Dès le début des travaux, un cadre d'analyse inspiré des méthodes ADAPTE<sup>1</sup> et AGRÉE II<sup>2</sup> a été établi afin de systématiser la démarche. Les contenus du Cadre de référence seront notamment arrimés avec ceux des négociations, des autres travaux du Chantier ressource, du Règlement sur la détermination et la classification des services d'une RI-RTF, du cadre normatif SIRTF, des politiques et des circulaires ministérielles. Les qualités recherchées pour le Cadre de référence sont d'être complet, crédible et convivial.

Le Cadre de référence RI-RTF s'adressera principalement aux établissements de santé et de services sociaux ayant recours aux RI-RTF. Il concerne les établissements et les ressources visées par la Loi sur la représentation des ressources et celles visées par les modifications à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il s'appliquera à toutes les clientèles.

1. La méthode ADAPTE est une approche systématique pour adapter des lignes directrices (orientations) existantes à des contextes culturels ou organisationnels différents.
2. AGRÉE II (Appraisal of Guidelines, Research and Evaluation) est une méthode rigoureuse d'analyse pour évaluer la qualité des recommandations pour la pratique clinique.

Le Cadre de référence ne sera pas un guide de pratique professionnelle, mais contiendra des balises permettant de guider l'organisation, la gestion et la prestation des services en RI-RTF.

Ce nouveau cadre est actuellement rédigé par un comité de travail regroupant des professionnels des différents programmes-services du MSSS, des représentants d'agences et de toutes les associations d'établissements. Le résultat des travaux est présenté au MSSS pour adoption.

Voici donc une brève présentation des objectifs, assises et orientations qui guident l'équipe de rédaction du nouveau Cadre de référence RI-RTF.

## **Les objectifs du Cadre de référence**

Le Cadre de référence RI-RTF poursuit les objectifs suivants :

- énoncer et faire connaître les orientations, les principes directeurs et les assises pour l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF par les établissements et les ressources ;
- fournir aux établissements et aux ressources une référence commune en ce qui a trait aux orientations ministérielles à l'égard de l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF ;
- fournir aux établissements des balises et des outils pour assurer le développement, l'utilisation et le maintien de ressources offrant un service de qualité et aptes à répondre aux besoins diversifiés et évolutifs des usagers ;
- établir les rôles et les responsabilités des différents acteurs ;
- favoriser une harmonisation dans l'organisation, la gestion et la prestation de services et dans les activités entourant les RI-RTF, dans le respect des particularités régionales, des cultures et des besoins spécifiques des clientèles variées ;
- encourager le développement et le maintien de relations, basés sur la bonne foi et les valeurs du cadre de référence, entre les établissements et les RI-RTF.

## Les assises du Cadre de référence :

Le Cadre de référence repose sur des assises législatives, contractuelles et administratives.

Les assises législatives sont :

- le Code civil ;
- les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés ;
- la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;
- la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant ;
- la Loi sur la protection de la jeunesse ;
- le Code des professions ;
- la Loi sur les contrats des organismes publics.

Les assises contractuelles sont :

- les ententes collectives ;
- les ententes spécifiques ;
- les ententes particulières (pour les ressources hors régime).

Les assises administratives sont :

- le Plan stratégique du MSSS ;
- le Cadre de référence pour les réseaux locaux de la santé et les services sociaux ;
- les orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle de mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques ;
- la Politique de soutien à domicile Chez soi : le premier choix ;
- la Politique de la santé et du bien-être ;
- les orientations, les politiques, les cadres et les guides des programmes services du MSSS.



## Les principales orientations du Cadre de référence

Les orientations représentent la tendance idéologique, c'est-à-dire la section phare pour l'interprétation de tout le contenu du Cadre de référence :

- favoriser l'intégration et la participation sociale des usagers ;
- assurer des services de qualité ;
- assurer la stabilité et la continuité dans les services offerts aux usagers ;
- favoriser l'accessibilité à une ressource de type familial et intermédiaire ;
- mettre en place une organisation de services efficace et efficiente qui s'inscrit dans une culture intégrée de qualité ;
- assurer des relations entre l'établissement et la ressource de type familial et intermédiaire qui sont fondées sur la bonne foi et les valeurs du Cadre de référence.



Le prochain bulletin d'information RI-RTF présentera un aperçu des principes directeurs du Cadre de référence rattachés à chacune des orientations.

